

## **NOTE D'INFORMATION CAMPAGNE DE BOURSE 2012 / 2013**

Vous trouverez ci-joint, une note vous expliquant les modalités d'obtention pour les bourses nationales 2012 / 2013.

**Attention : Cela ne concerne pas les élèves déjà boursiers qui n'ont nullement besoin de refaire un dossier (reconduction tacite chaque année de lycée).**

L'obtention de cette bourse est assujettie aux revenus des familles, elle se base sur l'avis d'imposition ou de non imposition de **l'année 2011**.

### **Fonctionnement de la fiche d'auto évaluation :**

La famille doit dans un premier temps calculer les points de charge de la famille (nombre d'enfants à charge, entrée en seconde, père et mère salariés, séparés etc.) puis se reporter au barème joint.

Munie de la fiche d'imposition **2011**, elle vérifie si son revenu est égal ou inférieur à celui libellé dans le barème.

**Ex :**

**Une famille cumulant 15 points doit avoir un revenu annuel ne devant pas excéder la somme de 19 104 euros par an (cf grille).**

Il suffit de rapporter au secrétariat cette fiche dûment remplie pour qu'un dossier de demande de bourse nationale vous soit délivré. Il vous appartiendra alors de le ramener pour le **lundi 19 mars**, dernier délai, muni de toutes les pièces justificatives.